RÔLES

- **À l'admission**
  - Accueillir le résident et ses proches à la chambre en se présentant et les informer de son rôle

- **Dans les jours qui suivent**
  - Confirmer avec le résident et ses proches le meilleur moment pour communiquer avec eux.
  - Selon le rythme du résident et de ses proches, faire découvrir le nouveau milieu et faciliter la création de repères.
  - Favoriser les contacts avec d'autres personnes hébergées selon le désir du résident.
  - Observer l'intégration du résident dans son nouveau milieu et partager ses observations avec l'équipe de soins infirmiers.
  - Encourager le résident à personnaliser sa chambre avec des objets familiers (cadres, photos).
  - Collecter les informations pertinentes afin de bien connaître les besoins et les préférences du résident, notamment pour les soins d'hygiène et l'alimentation.

- **En tout temps**
  - S'assurer que les lieux physiques sont propres et sécuritaires.
  - Apporter une attention particulière au déroulement des journées des résidents auprès desquels il est assigné.
  - Connaitre et discuter du quotidien du résident avec ses proches lors de leurs visites.
  - Diriger le résident et ses proches vers les personnes clés selon leurs champs d'expertise et les services offerts par l'établissement.
  - Confirmer auprès du résident et ses proches leurs attentes, leurs besoins et leurs inquiétudes.
  - S'informer auprès des différents intervenants sur la dispensation des soins et services offerts aux résidents sous sa responsabilité.
  - Participer à l'élaboration du plan d'intervention individualisé et aux rencontres de suivi lors des rencontres interdisciplinaires.

La Maison des aînés de Saint-Timothée inc.
CHSLD

1 RUE DES AÎNÉS
J6S 6M8, SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
450-377-3925
HTTPS://MAISONDESAINES.CA/

RÉFÉRENCE : RESIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Le préposé aux bénéficiaires accompagnateur

La Maison des aînés de Saint-Timothée inc.
CHSLD

PRÉAMBULE

Le concept de préposé accompagnateur est né d'un engagement pris par l'ensemble des présidents-directeurs généraux du réseau de la santé suite au forum sur les meilleures pratiques en CHSLD qui s'est tenu en novembre 2016.Ils ont signé une entente pour implanter ce concept dans tous les CHSLD du Québec. Initié en janvier 2017, ce programme est en implantation graduelle dans tous les centres d'hébergement et s'appuie sur le Cadre de référence et normes relatives à l'hébergement dans les établissements de soins de longues durée (MSSS, 2018). Ce programme améliore la reconnaissance des compétences du préposé aux bénéficiaires

En collaboration avec l'équipe de soins infirmiers, le préposé aux bénéficiaires joue un rôle fondamental auprès des résidents en comblant leurs besoins de base et en les assistant dans leurs activités de la vie quotidienne. Sa présence constante et sa connaissance approfondie des résidents en font un membre essentiel de l'équipe de soins. Le préposé accompagnateur se voit donc confier un rôle majeur à jouer dans la transmission d'information ainsi que dans la personnalisation des soins et services. De plus, sa relation de proximité avec le résident fait de lui un intervenant essentiel lorsque vient le temps, pour l'équipe de soins infirmiers, de prendre une décision qui concerne le respect des besoins, des valeurs et des croyances du résident et de ses proches.

OBJECTIF

La mission du préposé accompagnateur est d'assurer un service de qualité auprès du résident.

Il facilite l'intégration du nouveau résident en créant un lien significatif et personnalisé avec celui-ci et ses proches. Ce lien établi, il assure l'expression des besoins, des attentes et des craintes de ceux-ci.

Il est une personne-ressource pour le résident, ses proches et l'équipe interdisciplinaire.

Il assure la continuité des soins en transmettant l'information entre les différents membres de l'équipe.

DÉSIGNATION

La désignation du préposé au bénéficiaire doit tenir compte :

1. L'unité d'admission du nouveau résident
2. La disponibilité des préposés aux bénéficiaires
3. Les habitudes de vie du résident
4. La disponibilité et les habitudes de visites des proches si possible
5. Du statut du préposé : l'accompagnateur doit être un employé à temps plein ou un demi temps présent soit au moins 7 jours par quinzaine.

La responsabilité de la répartition des résidents entre les préposés accompagnateurs est assumée par les infirmières des unités où ont lieu les admissions. Celles-ci sont responsables de l'application adéquate du programme sur leur unité respective.

Le délai d'assignation du préposé accompagnateur doit se faire le plus tôt possible suivant l'avis d'admission (jour 0) ou dans un délai maximal de 3 jours.